

Avant de commencer vos travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme. Selon l'importance des travaux que vous prévoyez, il vous faudra déposer un permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable.

Les règles relatives à l'urbanisme et ses autorisations inhérentes permettent de vérifier la conformité de vos travaux par rapport aux règles d'urbanisme.

Pour déposer en direct votre PC (Permis de Construire), votre DP (Déclaration Préalable) ou votre AT (Autorisation de Travaux), merci d'utiliser la plateforme Geosphere :

<https://paysdelor.geosphere.fr/guichet-unique/Login/Particulier>

Fiches pratiques de service-public.fr

Hébergement touristique

Meublé de tourisme

Mettre en location sa résidence principale

Mettre en location sa résidence secondaire

Règles de location

Autres types d'hébergement

Ouvrir une chambre d'hôtes

Questions – Réponses

- Comment sont classés les hôtels de tourisme ?
- Qu'est-ce que la taxe de séjour ?
- Un hôtel ou un loueur de chambres d'hôtes doit-il donner une facture au client ?
- Qui doit faire remplir une fiche individuelle de police à un touriste étranger ?

Toutes les questions réponses

Et aussi...

- Aides aux vacances
- Impôt sur le revenu – Revenus d'une location meublée

Pour en savoir plus

- Plateformes de réservation : quels pièges éviter ?
Source : Institut national de la consommation (INC)
- Marque Qualité Tourisme
Source : Ministère chargé de l'économie
- Marque Tourisme & Handicap
Source : Ministère chargé de l'économie
- Gîtes de l'Office national des forêts (ONF)
Source : Office national des forêts (ONF)
- Hébergement chez un accueillant d'Accueil Paysan
Source : Fédération nationale accueil paysan
- Site d'Atout France (Agence de développement touristique de la France)
Source : Atout France – Agence de développement touristique de la France
- Ma voiture garée sur le parking de l'hôtel a été dévalisée
Source : Institut national de la consommation (INC)
- Information préalable du consommateur sur les hébergements locatifs d'un camping
Source : Legifrance
- Terrains de camping déclarés
Source : Ministère chargé de l'économie
- Modèle-type de règlement intérieur des terrains de camping
Source : Legifrance
- Site de la fédération unie des auberges de jeunesse (Fuaj)
Source : Fédération unie des auberges de jeunesse (Fuaj)
- Site de la ligue française pour les auberges de la jeunesse (LFAJ)
Source : Ligue française des auberges de jeunesse (LFAJ)

Services en ligne

- [Rechercher un hébergement touristique classé](#)
Téléservice
- [Rechercher un établissement touristique labellisé Tourisme & Handicap](#)
Outil de recherche
- [Tarifs de la taxe de séjour par commune](#)
Outil de recherche
- [FUAJ : les auberges](#)
Outil de recherche
- [LFAJ : les auberges](#)
Outil de recherche
- [FUAJ : adhésion en ligne](#)
Téléservice

**Plus
d'infos**



Services techniques: Urbanisme

Adresse : Hôtel de Ville
16, Boulevard du Maréchal Joffre
BP 106 34250 Palavas-Les-Flots

Horaires : Reception du public en mairie : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h ; mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

[Site ville](#)

[Site tourisme](#)

[Téléphone 04 67 07 73 12](#)
[mail](#)

